

DEC_0241_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE CESSION - ATELIERS D'ÉCRITURE FORAIN LA DYNAMOT PAR LA CIE ITINÉRAIRE BIS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n°376-2023 portant délégation de signature à monsieur TIMON Julien, en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
VU la loi n°2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

CONSIDERANT la possibilité, dans le cadre de l'action culturelle de la médiathèque La PAGE, revêtant différentes formes d'expression physique, allant de la pratique amateur à des manifestations orales et visant à promouvoir les ressources mises à disposition, de proposer des ateliers de création de textes par le biais de jeux d'écriture qui varient en fonction de l'âge des participants,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie Itinéraire BIS, située 18 rue du docteur Baudoux 27500 EVREUX pour plusieurs représentations d'ateliers d'écriture forain « La Dynamot » du mardi 14 au samedi 18 octobre 2025.

Les ateliers se dérouleront sur deux créneaux en journée : un le matin et un l'après-midi sauf le mardi matin pour l'installation du matériel et le vendredi après-midi pour permettre aux artistes de travailler les textes pour la restitution du samedi à la médiathèque LA PAGE pour un montant total de 1267,06€TTC (Mille deux cent soixante-sept euros et six centimes), une somme répartie comme suit : 732,00€ dont TVA à 5,50 % de coût de prestation et 469,00€ dont TVA à 5,50 % de frais annexes .

Fait à Pont-Audemer, le 2 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

